

PIECE A

Guide de lecture



Enquête publique

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
de la communauté de communes Granville
Terre et Mer ET abrogation des cartes
communales en vigueur sur les communes de
Folligny, Le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et
Saint-Sauveur-La-Pommeraye

1. Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire de consultation du public qui s'applique à tous les projets ayant un impact sur le territoire : c'est le cas pour les documents d'urbanisme tels qu'un Plan local d'urbanisme ou une carte communale.

Comment se déroule l'enquête publique ?

Une commission d'enquête est désignée par le tribunal administratif. Neutre et impartiale, la commission exerce ses fonctions dans l'intérêt général.

La commission d'enquête recueille les avis émis par le public durant l'enquête publique ; celle-ci dure au minimum 30 jours.

À l'issue de l'enquête publique, la commission rend, dans le cadre du rapport d'enquête remis au président de Granville Terre et Mer, des conclusions motivées ainsi qu'un avis, favorable ou non, sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et d'abrogation des cartes communales en vigueur. Le rapport peut être assorti de recommandations et de réserves, auxquelles la Communauté de communes doit répondre.

**Pendant l'enquête publique,
du 22 septembre au 24 octobre 2025**



Le public



**La commission
d'enquête**

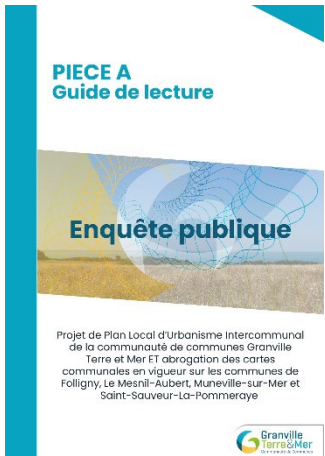
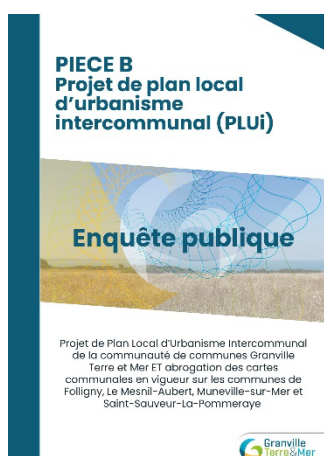
- Prend connaissance du projet en consultant le dossier d'enquête.
- Pose des questions aux membres de la commission d'enquête.
- Donne son avis sur le projet.
- Veille au bon déroulement de l'enquête, à la bonne information et participation du public.
- Recueille les observations du public

2. Que contient le dossier d'enquête publique ?

Le dossier d'enquête constitue le document support de l'enquête publique. Il permet au public de prendre connaissance de l'ensemble du projet, afin d'exprimer son avis. Il est composé de 8 pièces : de A à H. Chaque pièce contient plusieurs parties ou documents, dont voici une présentation synthétique.



A chaque pièce sa couleur : suivez le référentiel !

	Pièce A - Guide de lecture Présente le processus de l'enquête publique et le contenu du dossier d'enquête		Pièce B - Projet de plan local d'urbanisme intercommunal Contient tous les documents du projet de PLUi : plans de zonages de chaque commune, règlement, justifications des choix ... C'est la pièce principale du dossier d'enquête publique.
--	--	--	---

	Pièce C - Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Présente l'analyse de la MRAe sur la façon dont le projet de PLUi intègre les questions environnementales.		Pièce D - Avis des communes, des services de l'État et des personnes publiques associées Regroupe tous les avis reçus par la Communauté de Communes sur le projet de PLUi : communes de Granville Terre et Mer, gestionnaires de réseaux, Préfet de La Manche, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ...
	Pièce E - Mémoire en réponse aux remarques émises par la mission régionale d'autorité environnementale, les personnes publiques associées et les services de l'état Indique comment la Communauté de Communes va prendre en compte les différents avis reçus. Les modifications envisagées, et présentées dans le mémoire, ne seront effectuées qu'après l'enquête publique.		Pièce F - Abrogation des cartes communales Expose les éléments nécessaires à la procédure d'abrogation des cartes communales (documents d'urbanisme « simplifiés ») en vigueur sur les communes de Folligny, Le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et St Sauveur La Pommeraye

	Pièce G - Porter à connaissance des services de l'État Regroupe toutes les informations communiquées par les services de l'Etat à la Communauté de Communes au début de la procédure d'élaboration du PLUi.		Pièce H - Pièces administratives Contient les délibérations du conseil communautaire de Granville Terre et Mer prises dans le cadre de l'élaboration du PLUi (prescription, arrêt de projet, bilan de la concertation, ...) Regroupe les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique : arrêté d'ouverture, mesure de publicité et texte juridiques régissant l'enquête
---	--	---	--

En plus, des pièces constituant le dossier d'enquête vous trouverez dans chaque lieu d'enquête un registre et un mémo

	Registre d'enquête publique Accessible aux heures d'ouverture habituels des lieux d'enquête (même en l'absence des commissaires enquêteurs) le registre vous permet d'écrire vos remarques, contribution et avis sur le projet de PLUi.		Mémo Le mémo regroupe toutes les informations utiles au bon déroulé de l'enquête : comment accéder aux documents ? comment apporter une contribution ? où et quand rencontrer la commission d'enquête ?
--	--	--	--

3. Comment consulter le dossier d'enquête ?

La liste de questions ci-dessous vise à faciliter votre lecture du dossier d'enquête publique unique, document riche et dense. L'objectif est de trouver plus aisément l'information recherchée dans les différentes pièces composant le dossier d'enquête.

Pour chaque pièce, le temps de lecture est estimé à



moins de 30 mn



de 30 mn à 2 h



plus de 2 h

Pièce A - Guide de lecture

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
le contenu du dossier d'enquête publique	2. Présentation des pièces de l'enquête	

Pièce B - Projet de plan local d'urbanisme intercommunal

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce je consulte ...	Temps estimé
les données de cadrage présentant le territoire de la Communauté de communes	1. Rapport de présentation / 1.a - diagnostic territorial	
les données sur l'état de l'environnement de territoire de la Communauté de communes	1. Rapport de présentation / 1.b - état initial de l'environnement	
l'état des lieux de l'économie agricole sur le territoire	1. Rapport de présentation / 1.c - diagnostic agricole	
les explications des choix réalisés par la Communauté de communes pour élaborer le PLUi	1. Rapport de présentation / 1.d - justification des choix	
l'impact du projet de PLUi sur l'environnement	1. Rapport de présentation / 1.e - évaluation environnementale	

Pièce B - Projet de plan local d'urbanisme intercommunal

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
les orientations politiques de la Communauté de communes en matière d'aménagement du territoire	2. Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	
les règles applicables à chaque portion du territoire	3. Règlement écrit	  
les règles complémentaires applicables lors de l'instruction d'une demande d'autorisation du droit du sol	4. Annexes	  
les restrictions d'ordre national qui peuvent s'appliquer à certaines parcelles	4.a et 4.b - liste et plan des servitudes	
les risques d'inondation par remontée de nappes (pour les sous-sol et les piscines, par exemple)	4.h - plans des risques d'inondation par remontée de nappes	
la présentation du patrimoine bâti protégé dans le cadre du PLUi sur les communes de Donville-les-Bains et Granville	4.j - inventaire du patrimoine bâti	 
la possibilité de transformer un ancien bâtiment agricole en logement dans les zones agricoles et naturelles	4.k - inventaire des bâtiments repérés pouvant faire l'objet d'un changement de destination	 
les principes d'aménagement des futures zones de développement	5.a – Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles	
les principes d'aménagement qui seront applicables aux projets concernant la gestion de l'eau ou la production d'énergie	5.b - OAP thématiques eau et énergie	
les conseils et les principes applicables aux projets concernant la préservation des haies ou les plantations	5.B - OAP thématiques trame verte et bleue	
les différents zonages mis en place sur les communes de GTM	6. Règlement graphique / 32 planches	 
la classification de ma parcelle dans une des zones du PLUi	6.a - zonage / 1 plan général et 1 zoom sur le centre bourg de chaque commune	
les restrictions relatives aux risques environnementaux applicables à ma parcelle (zones humides, ...)	6.b - prescriptions environnementales	
les règles de hauteur et de densité des constructions applicables sur la commune de Granville	6.c - plan des hauteurs et de la densité à Granville	

Pièce C - Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
comment la MRAe analyse la bonne prise en compte de l'environnement dans le projet de PLUi	l'avis dans sa totalité	 

Pièce D - Avis des communes, des services de l'État et des personnes publiques associées

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce je consulte ...	Temps estimé
l'avis des élus de ma commune de résidence sur le projet de PLUi	D1 - les avis des communes classés par ordre alphabétique	 
l'avis du Préfet de la Manche sur le projet de PLUi	D2 - l'avis du Préfet de la Manche	
les recommandations et avis des services partenaires de la collectivité (gestionnaire de réseaux, chambres consulaires, ...)	D3 - les autres avis classés par ordre alphabétique	 

Pièce E - Mémoire en réponse aux remarques émises par la Mission régionale d'autorité environnementale, les personnes publiques associées et les services de l'État

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
la manière dont la Communauté de communes va prendre en compte les avis des personnes publiques associées, de l'État et de la MRAe	l'ensemble du document	

Pièce F - Abrogation des cartes communales

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
les changements de zonage introduits par le PLUi sur les communes de Folligny, le Mesnil-Aubert, Muneville-sur-Mer et Saint-Sauveur-la-Pommeraye	Partie 3 - comparaison des cartes communales et du projet de PLUi	

Pièce G - Porter à connaissance des services de l'État

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
les données fournies à la Communauté de communes par l'État au démarrage de la procédure d'élaboration du PLUi	la totalité du document	  

Pièce H - Pièces administratives

Je cherche des informations sur...	Dans cette pièce, je consulte ...	Temps estimé
les étapes clés de l'élaboration du PLUi	H1. Actes administratifs : procédure d'élaboration du PLUi	
la manière dont la Communauté de communes a associé le grand public à l'élaboration du projet de PLUi	H2. Bilan de la concertation	 
comment les informations relatives à l'enquête publique ont été communiquées au grand public	H3. Mesures de publicité et certificats d'affichage	
le cadre juridique de l'enquête publique	H4. Textes régissant l'enquête	  